

ou au porteur, et payer les intérêts sur icelle tous les six mois, comme susdit, sur production du coupon qui forme partie de cette débenture.

Et pour le dû paiement de la dite somme d'argent et intérêt, la dite compagnie, en vertu de l'autorité à elle conférée par le dit statut, engage et hypothèque par le présent les biens-fonds et dépendances ci-après désignés, savoir: (*désignez la propriété hypothéquée.*)

En foi de quoi _____, président de la dite compagnie, a apposé sa signature et le sceau commun de la compagnie en la cité de _____ ce _____ jour de _____ mil huit cent _____

Président.

Contresigné et enregistré.

Secrétaire.

Je certifie que cette débenture a été dûment enregistrée dans le bureau d'enregistrement pour le comté de _____ dans le district de _____ le _____ jour de _____ mil huit cent _____ à _____ heures dans le registre _____ page _____

Régistrateur.

CEDULE No. 2.

A laquelle il est fait allusion dans l'acte précédent.

Emprunt de la compagnie des jetées, quais et bassins du Cap Rouge numéro _____

£

Cette débenture fait foi que La Compagnie des jetées, quais et bassins du Cap Rouge, en vertu du statut provincial passé dans la _____ année du règne de sa majesté, intitulé : (*ici insérez le titre de cet acte*) a reçu de _____ la somme de _____ comme prêt, portant intérêt depuis la date d'icelle, au taux de _____ pour cent par année, payable tous les six mois, le _____ jour de _____ ; laquelle somme de _____ la dite compagnie promet et s'oblige de payer le _____ au dit _____ ou au porteur, et en payer l'intérêt tous les six mois, comme susdit, en produisant le coupon pour icelui, lequel maintenant forme partie de cette débenture.

En foi de quoi _____, président de la dite compagnie, a apposé sa signature et le sceau commun de la dite compagnie, à la cité de _____ ce _____ jour de _____ mil huit cent _____

Président.

Contresigné et entré.

Secrétaire.